

**Samedi 19 janvier 2019**

# Sommaire

## La procédure Parcoursup

- **Grandes lignes**
- **Choix, saisie et finalisation des vœux**
- **Examen des vœux par les établissements**
- **Propositions d'affectation et réponses**
- **Phase complémentaire**

## Les formations Post Bac

Qu'est-ce qu'un « attendu »

La fiche avenir

Pour plus d'information...

# Qu'est-ce que Parcoursup

**Parcoursup** (ex APB) est le système informatique en ligne d'affectation des élèves dans l'enseignement supérieur.

Le site [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) est ouvert depuis le 20 décembre, et la saisie sera possible à partir du 22 janvier.

Les formations qui ne figurent pas dans Parcoursup font l'objet d'une **procédure distincte**. Renseignez-vous directement auprès des établissements concernés.

Quelques exemples de formations qui ne sont pas proposées dans Parcoursup :

- université Paris Dauphine
- sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- certaines écoles paramédicales et sociales
- certaines écoles supérieures d'art
- certaines écoles de commerce
- certaines écoles d'ingénieurs
- certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, transport, secrétariat...

# Les grandes lignes de la procédure

- **Accompagnement renforcé** au Lycée : 2 professeurs principaux, un accompagnement aux choix d'orientation renforcé
- **10 vœux non classés**
- Obligations pour les formations de publier leurs « **Attendus** »
- Tous les établissements demandés donneront une réponse à l'élève



- **Novembre 2018 -> janvier 2019 : information**
- **22 janvier -> 14 mars et 3 avril : saisie et validation des vœux**
- **15 mai -> 19 juillet : réception-acceptation des propositions et inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur**
- **25 Juin -> 14 septembre : phase complémentaire**

# La phase de saisie des vœux

Du 22  
janvier au  
14 mars

- Ouverture du dossier d'inscription, **saisie des vœux du 22 janvier au 14 mars 2019.**
  - Numéro INE, adresse e-mail
  - Retenir le numéro d'inscription et le code confidentiel
  - Saisie des candidatures et du projet de formation pour chaque vœu
  - Description des formations qui ont la préférence
  - Les bulletins de 1<sup>ère</sup> et de Terminale sont saisis par l'Administration. **Vérifier tous les éléments** et signaler à l'Administration les éventuelles erreurs.

 Date limite de **confirmation** des vœux le **3 avril 2019.**

- Du 15 mars au 3 avril 2019, **examen des vœux par le conseil de classe**, chacun des vœux fera l'objet d'une fiche « Avenir » comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement. ***Au lycée Louis-le-Grand des commissions se tiendront en amont du conseil de classe (avant les vacances de février)*** afin de conseiller les élèves sur la base de la 1<sup>ère</sup> saisie qu'ils auront faite dans Parcoursup.

 **Veillez donc à effectuer une première saisie dans Parcoursup rapidement !**

- Vous pouvez **télécharger l'application** afin de recevoir toutes les notifications et alertes durant la procédure mais nous ne vous conseillons pas de l'utiliser pour choisir vos vœux et répondre aux propositions d'affectation (il est plutôt conseillé d'utiliser la plateforme Parcoursup sur votre ordinateur).

# Le choix des vœux

Du 22  
janvier au  
14 mars

- Les lycéens peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux** pour des formations sous statut d'étudiant et 10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti
- Ils peuvent choisir des formations **sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et **non sélectives** (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- 📍 **Les vœux ne sont pas classés**, ils doivent donc être souhaités et motivés : **saisie obligatoire de la motivation** sur la plateforme Parcoursup
- Les lycéens décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences parmi les formations

# Les vœux multiples

Du 22  
janvier au  
14 mars

**Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :**

- Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (CPGE, Licence, BTS, DUT), spécialité ou mention
- Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

**Au total, le lycéen peut formuler :**

- **De 1 à 10 vœux** (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- **20 sous-vœux maximum** pour l'ensemble des vœux multiples de CPGE, licences, BTS, DUT (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France).

# Les vœux multiples

## CPGE

Du 22  
janvier au  
14 mars

- **Les filières sont regroupées à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie PCSI)
- **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple (**établissement X internat et X externat correspondent à un seul sous-vœu**)
- Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

# Les vœux multiples

## PACES Ile de France

Du 22  
janvier au  
14 mars

- 1 vœu multiple qui ne compte que pour un seul vœu
- Chaque UFR médicale de la région correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple
- Il est recommandé de formuler des sous-vœux pour les 7 UFR de la région
- Le 15 mai, l'élève recevra des propositions d'admission sur chacun des vœux



A noter : les autres PACES hors Ile-de-France comptent pour un vœu (pas de sous-vœu)

# Les autres vœux multiples

Du 22  
janvier au  
14 mars

## Vœux groupés pour certaines licences hors PACES :

- Certaines licences peuvent être regroupées par mention à l'échelle académique ou de la région académique
- Chaque établissement proposant une même mention correspond à un sous-vœu
- Lorsque le lycéen demande ces types de licence, il peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux**
- Les licences concernées par les vœux multiples sont affichées sur Parcoursup
- En Ile-de-France en 2018, hors Paces il n'existait pas de licences à vœux multiples

## Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et écoles de commerce post bac :

- Ces écoles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun (ex Polytech...)
- Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- **Le nombre de sous-vœux n'est pas limité**
- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles compte pour un vœu
- **Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé (20)**

# Les autres vœux multiples

Du 22  
janvier au  
14 mars

## BTS et IUT :

- Ils sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie).
- **Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- Pour demander une spécialité de BTS ou DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

# Est-il possible de faire des vœux hors Ile de France ?

Du 22  
janvier au  
14 mars

**Oui**, il est possible de faire des vœux hors Ile-de-France.

**Mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de leur secteur de recrutement sera fixé pour chaque formation de licence ou de PACES dans laquelle le nombre de vœux excède la capacité.**

Dans ce cas, il est possible que ne puisse être accueilli qu'un nombre restreint de candidats qui ne résident pas dans le secteur.

Il est prévu de prendre en compte la situation des candidats qui déménagent, par exemple, lorsque leurs parents sont conduits à changer de domicile en raison d'un changement de situation professionnelle. Ils pourront faire une demande de dérogation via la rubrique "secteur de licence", accessible uniquement si le candidat a fait au moins un vœu de licence.

La demande sera examinée par les services académiques.

# Finalisation du choix des vœux

Fin de saisie  
14 mars  
Date limite de  
confirmation  
3 avril

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- compléter leur dossier pour chaque vœu : **saisie du projet de formation** motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- **confirmer** leurs vœux

**Date limite de confirmation des vœux : 3 avril.**

 **Si un vœu n'est pas confirmé au 3 avril, il sera supprimé.**

**Il sera impossible de saisir de nouveaux vœux après le 14 mars.**

Un lycéen peut demander **une année de césure** directement après le Bac.  
La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire,  
la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup.

# L'examen des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur

Avril-mai

## Les dossiers des lycéens sont étudiés par les établissements de l'enseignement supérieur :

- **Fiche « Avenir »** transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement). **La fiche « Avenir »** associée à chaque vœu sera **consultable par les élèves et leurs familles** sur [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) à **partir du 15 mai**. L'établissement d'origine de l'élève figure dans la fiche « Avenir ».
- **Projet de formation** motivé par l'élève
- **Notes** obtenues lors des **deux premiers trimestres de terminale** et en classe de 1<sup>ère</sup>
- Autres éléments éventuellement demandés

# L'examen des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur

Avril-mai

## Pour l'admission en filières sélectives (CPGE, BTS, DUT...)

Admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies (spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT)

## Pour l'admission en filières non sélectives (licences, PACES)

- La règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**
- L'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- **Si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) :**
  - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée
  - **l'université accepte des candidats provenant de tout le territoire** mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence

# L'examen des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur

Avril-mai

## Spécificités pour la voie professionnelle et technologique :

- Lycéens de la voie **professionnelle** :  
Un nombre de places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels, l'académie de Paris a mis en place l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS : ils sont admis sur avis du 2<sup>ème</sup> conseil de classe de terminale
- Lycéens de la voie **technologique** :  
Un nombre de places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques

# Propositions d'affectation

A partir du  
15 mai

**A partir du 15 mai**, le lycéen prend connaissance des décisions pour chaque vœu et reçoit des propositions

Quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- Sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup téléchargée
- Dans sa messagerie personnelle
- Dans la messagerie intégrée à Parcoursup

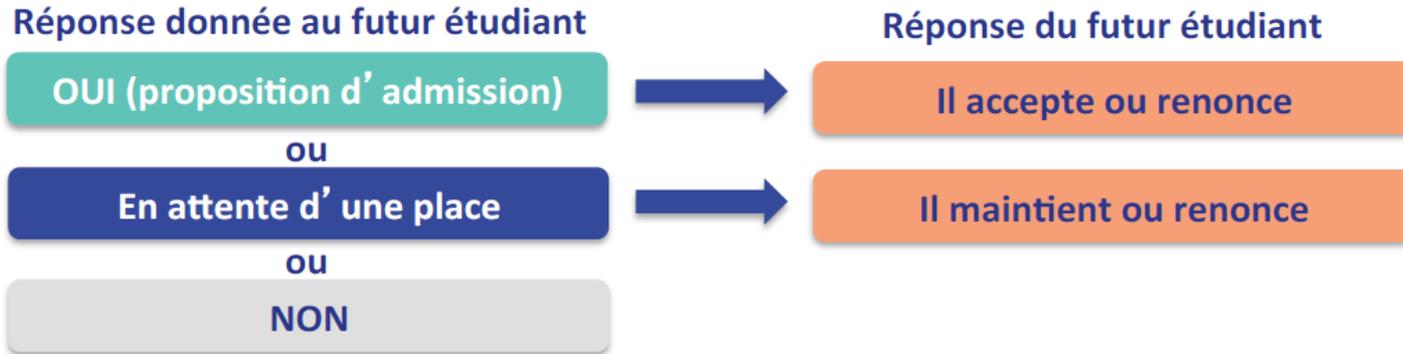
Les parents et les professeurs principaux sont prévenus

Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise ensuite

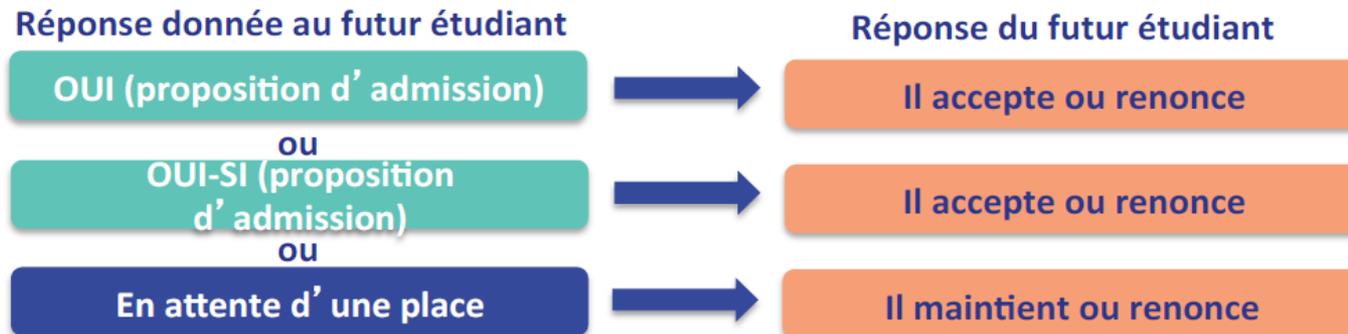
# Propositions d'affectation

A partir du  
15 mai

## Réponses pour les filières sélectives (CPGE, DUT...) :



## Réponses pour les filières non sélectives (licences) :



*« oui-si » : le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues*

# Comment répondre aux propositions

A partir  
du 15  
mai

## Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (« oui » ou « oui-si ») :

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- S'il le souhaite, **ses autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

## Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (« oui » ou « oui-si ») :

- Il **accepte une seule proposition** parmi celles-ci et renonce aux autres propositions qu'il a reçues
- S'il le souhaite, **ses autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

## Le lycéen ne reçoit que des propositions en attente :

- Il doit attendre que des places se libèrent

## Le lycéen ne reçoit que des propositions négatives (que des vœux en filières sélectives) :

- Possibilité de demander un rendez-vous individuel et collectif pour être accompagné
- Après les résultats du baccalauréat la CAES pilotée par le recteur examinera la situation des candidats en vue de leur proposer d'autres formations proches de leurs choix initiaux

*A noter : pour un sous-vœu internat+externat, deux réponses sont apportées*

# Comment répondre aux propositions

A partir du  
15 mai

Le **délai** pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- **5 jours (J+4)** jusqu'au 19 mai inclus
- **3 jours (J+3)** du 20 mai au 19 juillet

 Passé ces délais : la place sera libérée pour un autre candidat

# Exemple

Vœux de Charlotte

15 mai

Réponses de Charlotte  
au plus tard le 19 mai

19 mai

CPGE PCSI Louis le Grand

En attente

Maintient

CPGE PCSI Louis le Grand  
En attente

CPGE PCSI Henri IV

Non

CPGE MPSI Saint Louis

En attente

Maintient

CPGE MPSI Saint Louis  
En attente

L1 Mathématiques Paris 5

En attente

Maintient

L1 Mathématiques Paris 5  
En attente

L1 Physique Bordeaux

Oui-si

Renonce

DUT GEA IUT Toulouse

Oui

Renonce

L1 Mathématiques  
Toulouse

Oui

Accepte

L1 Mathématiques  
Toulouse - Accepté

DUT Génie électrique IUT  
Toulouse

En attente

Renonce

# Exemple

19 mai

CPGE PCSI Louis le Grand

20 mai

En attente

Réponses de Charlotte  
au plus tard le 22 mai

Maintient

22 mai

CPGE PCSI Louis le Grand  
En attente

CPGE MPSI Saint Louis

En attente

Maintient

CPGE MPSI Saint Louis  
En attente

L1 Mathématiques Paris 5

Oui

Accepte

L1 Mathématiques Paris 5  
Accepté

L1 Mathématiques  
Toulouse

Oui

Renonce

# 3 points d'étape

- **25 juin** : les candidats ont 3 jours pour confirmer l'intérêt qu'ils ont dans leurs vœux
- **6 juillet** : les candidats ont 3 jours pour confirmer l'intérêt qu'ils ont dans leurs vœux
- **17-19 juillet** : les candidats doivent confirmer leur choix d'inscription s'ils ont accepté une proposition d'admission tout en maintenant des vœux en attente dans leur dossier

# Le répondeur automatique

- **À partir du 25 juin** : les candidats ayant des vœux en attente et qui ont muri leur choix de poursuite d'études auront la possibilité d'activer cette option facultative
- Les candidats classent leurs vœux « en attente » par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues

# Phase complémentaire

A partir du  
25 juin

- La phase complémentaire débute **dès la fin des épreuves du baccalauréat** et se termine en septembre.
- L'élève verra sa **position dans les listes d'attente, le classement du dernier admis l'an passé** ainsi que les **formations sur lesquelles il reste des places vacantes**.
- Après les résultats du bac, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux.
- Pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique**, des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales peuvent être proposées.

*A noter : dispositif « meilleurs bacheliers »*

Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générales et technologiques pourront bénéficier d'un accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective

# S'inscrire dans l'établissement d'accueil

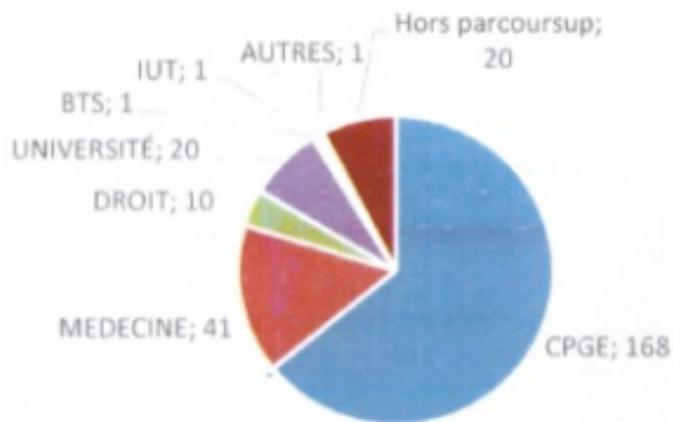
A partir des  
résultats du  
baccalauréat

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit **effectuer son inscription administrative** dans l'établissement qu'il va intégrer ; ces formalités sont propres à chaque établissement supérieur.

**Il est impératif de respecter les dates limites d'inscription**, il ne faut pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question.

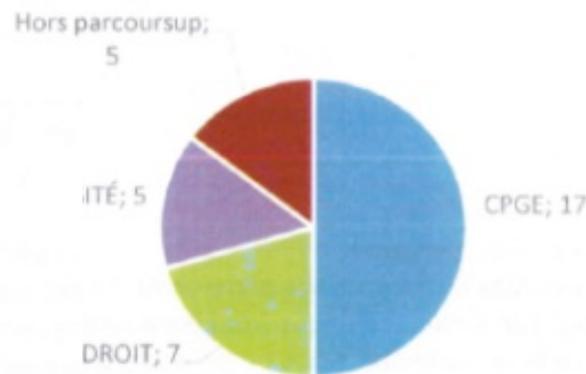
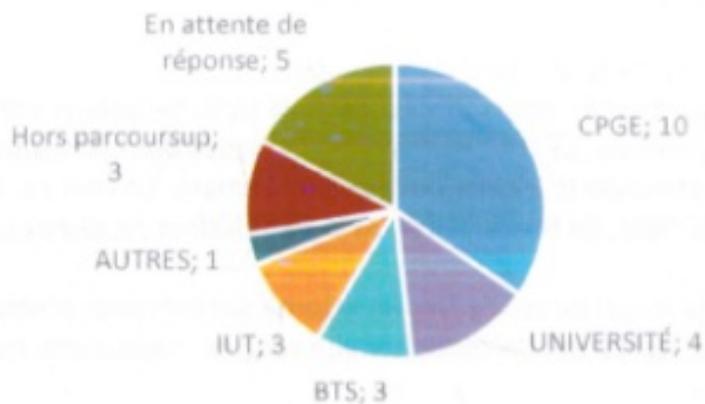
Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit démissionner de la procédure Parcoursup.

# L'orientation post-bac à LLG - 2018



LLG 2018 Série S : 262 élèves

LLG 2018 STI2D : 29 élèves



LLG 2018 Série L : 34 élèves

# Formations post bac

## Que faire après un bac STI2D

Munis de leurs connaissances en sciences industrielles, les bacheliers STI2D ont accès à des études variées : BTS et DUT principalement, mais aussi classes prépa, écoles et universités.

### Filières sélectives (BTS, CPGE, DUT, écoles intégrées...)

BTS	DUT	CPGE	Ecoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 bacheliers sur 10</li> <li>• cycle court (2 ans)</li> <li>• sur dossier</li> <li>• Permet l'entrée dans la vie active après 2 ans, ou la poursuite d'études (en licence pro ou école d'ingénieurs)</li> </ul> <p><u>Quels BTS ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ensemble des BTS industriels,</li> <li>• certains BTS agricoles (BTSA),</li> <li>• plusieurs spécialités du paramédical</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 bacheliers sur 10</li> <li>• cycle court (2 ans)</li> <li>• sur dossier</li> <li>• Permet l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études (en licence pro ou école d'ingé)</li> </ul> <p><u>Quels DUT ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un large choix allant du génie civil, à la construction, au génie électrique, au génie industriel, au génie mécanique, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TSI (Technologies et sciences industrielles)</li> <li>• 2 ans (ou 3 ans)</li> <li>• sur dossier</li> <li>• donne accès à 3 concours communs qui regroupent au total 80 écoles :</li> <li>✓ polytechniques (CCP)</li> <li>✓ concours Centrale-Supélec</li> <li>✓ concours Epita-Ipsa</li> <li>✓ 9 lycées Paris/région parisienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• cycle long : 5 ans</li> <li>• sur dossier ou sur concours</li> <li>• une centaine d'écoles accueillent les élèves dès le bac (priorité aux bacheliers S, mais petit nombre de places aux bacheliers STI2D).</li> <li>• concours Geipi-Polytech STI2D-STL, donne accès à 15 écoles d'ingénieurs publiques, avec des spécialisations dans différents domaines.</li> </ul>

# Que faire après un bac STI2D

## La classe préparatoire TSI

### TSI - 2018

- Concours Polytechnique
- CONCOURS CENTRALE-SUPELEC
- BANQUE DE NOTES CENTRALE
- CONCOURS COMMUN MINES-PONTS
- CONCOURS COMMUN ENSAM
- CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES
- BANQUE EPREUVES C.C.P Inter-Filière
- BANQUE EPREUVES C.C.P
- Concours Mines - Télécom
- Réseau Polytech
- EPITA
- CESI

<https://www.scei-concours.fr/stat2018/tsi.html>

Ecole	Nombre de places
ENS	6
Polytechnique	2
Centrale-Supélec	20
Arts & Métiers	35

**43 classes préparatoires** en France dont 9 à Paris ou en Région Parisienne

- Paris 14<sup>ème</sup>
- Rueil-Malmaison
- Versailles

### Horaires hebdomadaires

Disciplines	1-TSI
Mathématiques	10h + 1h de soutien
Physique-Chimie	8h + 1h de soutien
Sciences de l'Ingénieur	7h + 2h de soutien
Français	2h
Langue Vivante	2h
TIPE	2h
Informatique	2h
Education Physique et Sportive	2h

# Formations post bac

## Que faire après un bac STI2D

### Filières non sélectives (Licences)

- Environ 15% des bacheliers STI2D
- Licences orientées **sciences industrielles**
  - mécanique,
  - électronique,
  - énergie électrique,
  - génie civil
  - sciences et technologies

Dans tous les cursus, les mathématiques et les sciences physiques prédominent.



**Voir les attendus par licence**

# Formations post bac

## Que faire après un bac L

La série L offre des atouts pour réussir en CPGE et à l'université dans les filières littéraires. Un choix plébiscité par la majorité des bacheliers. Autres filières prisées : le droit, les sciences humaines, les arts ...

### Filières sélectives (CPGE, CPES, écoles intégrées...)

CPGE	CPES	Ecoles
<p><u>Prépas littéraires</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• HK A/L</li><li>• Prépa Chartes</li><li>• Saint-Cyr Lettres</li><li>• Arts &amp; design</li></ul> <p><u>Prépas économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Économie et gestion, filière D1</li><li>• Économie et gestion, filière D2</li></ul> <p><u>Durée / sélection</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 ans (ou 3 ans)</li><li>• sur dossier</li></ul> <p><u>Après la prépa</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• concours</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures de PSL (Paris Sciences et Lettres)</li><li>• cycle : 3 ans</li><li>• H4</li><li>• sur dossier + projet de formation (lettre de motivation)</li><li>• permet l'entrée dans des Grandes Ecoles ou des masters sélectifs</li><li>• Voir <a href="https://cpes.univ-psl.fr/cpes/admissions/">cpes.univ-psl.fr/cpes/admissions/</a></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• cycle long</li><li>• sur dossier ou sur concours</li><li>• communication, journalisme</li></ul>

# Formations post bac

## Que faire après un bac L

### Filières non sélectives (licences) et hors Parcoursup

#### Licences

- Licences **lettres et langues**  
Lettres classiques, lettres modernes, sciences du langage, LEA, LLCER (langues, littératures et civilisations étrangères et régionales)
- Licences **Sciences Humaines et Sociales**  
Histoire, philosophie, histoire de l'art, archéologie, psychologie
- Licences en **Droit et Sciences Politiques** ou en **Arts** ou en **Économie et gestion**

 [Voir les attendus par licence](#)

#### Hors Parcoursup

#### Sciences Po Province – Bordeaux – Grenoble

Trois Concours d'entrée en première année :

- Concours commun aux 7 Instituts d'Etudes Politiques (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse), date du concours 25 mai 2019
- Concours Sciences Po Bordeaux, date du concours 16 mars 2019
- Concours Sciences Po Grenoble, date du concours 4 mai 2019

# Formations post bac

## Que faire après un bac S

### Filières sélectives : CPGE ou Classes Prépa (12 voies)

#### CPGE scientifiques (4 voies)

##### **MPSI (MP ou PSI)**

6 banques d'épreuves

*Mathématiques et abstraction sont dominantes*

##### **PCSI (PC ou PSI)**

6 banques d'épreuves

*Accorde davantage de place à la chimie et à l'expérimentation*

##### **PTSI (PT ou PSI)**

Banque d'épreuves filière PT. Voie royale pour rejoindre Arts et Métiers ParisTech.

*Mise sur les Sciences de l'Ingénieur et la résolution de problèmes concrets*

**BCPST (BCPST)** proposée dans 55 lycées

3 banques d'épreuves (banque Agro-Véto, banque G2E, banque Inter-ENS)

*Véto, agro, sciences du vivant et géosciences*

#### CPGE économiques (3 voies)

- ECS
- Économie et gestion, filière D1
- Économie et gestion, filière D2

#### CPGE littéraires (5 voies)

- HK/BL (appelée aussi LSS)  
+ autres (cf. § « Que faire après un Bac L »)

# Formations post bac

## Que faire après un bac S

### Filières sélectives : Prépas intégrées

- **INSA** (Instituts Nationaux de Sciences Appliquées) **du 22 janvier au 14 mars 2019**
- **ENI** (Écoles Nationales d'Ingénieurs)
- **CPI** (Cycles Préparatoires Intégrés) => voir les sites des écoles
- **CPP** (Cycles Préparatoires Polytechniques)
- **GEIPI** (Groupements d'Écoles d'Ingénieurs Publiques à Parcours Intégrés) => concours => inscriptions entre le **22 janvier et le 14 mars 2019**
- **PEIP** (Parcours des Écoles d'Ingénieurs Polytech)

# Formations post bac

## Que faire après un bac S

### Filières non sélectives (licences universitaires et PACES)

#### Licences

- Licences en Sciences et technologies Mathématiques, physique et/ou chimie, informatique, mécanique, génie civil, ...
- Licences en **Économie et Gestion**
- **STAPS** (sciences et techniques des activités physiques et sportives)



[Voir les attendus par licence](#)

#### Médecine

- PACES Ile-de-France
- PACES hors Ile-de-France

# Formations post bac

## Que faire après un bac S

### Sciences Po Province Bordeaux Grenoble

Trois Concours d'entrée en première année :

- Concours commun aux 7 Instituts d'Etudes Politiques (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse), date du concours 25 mai 2019
- Concours Sciences Po Bordeaux, date du concours 16 mars 2019
- Concours Sciences Po Grenoble, date du concours 4 mai 2019

### Hors Parcoursup

#### Dauphine

Spécialisée dans les sciences des organisations, les mathématiques et l'informatique, l'**Université Paris-Dauphine** sélectionne ses étudiants **hors Parcoursup**.

#### Comment déposer sa candidature

En ligne sur la plateforme BOLÉRO

**Fin février jusqu'au début du mois d'avril 2019**

<http://www.dauphine.fr/fr/futurs-etudiants/candidature-et-inscription/procedure-hors-apb.html>

#### Etranger

Universités étrangères

- **Université Bocconi** : (à Milan)
  - 6 Bachelors après un Bac S
  - Etudes en anglais
  - Examen + dossier + lettre de motivation + IELTS

# Qu'est-ce qu'un « attendu » ?

Les **attendus** sont les **connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière** de l'enseignement supérieur.

Pour une même formation, les attendus sont communs dans toute la France (cadre national).

Ils sont parfois complétés en fonction des spécificités de chaque formation.

Les attendus par formation sont affichés sur le site Parcoursup.

L'objectif est de permettre d'être mieux informé sur la réalité des cursus, d'en connaître le contenu et les exigences.



# La fiche Avenir

Scolarité en cours et établissement fréquenté :	DEMANDE D'ADMISSION EN FORMATION POSTBAC	Formation demandée :
	<b>FICHE AVENIR 2018</b>	

## Civilité – NOM - Prénom

Née le .../. .. /...

Sexe :

Série : ... Classe : ... Spécialité : .....

Langue vivante 1	
Langue vivante 2	
Option obligatoire	
Option facultative	

Année d'entrée en seconde : .....

## Appréciations des professeurs

DISCIPLINES	APPRECIATIONS GENERALES	Note(*) et classement de l'élève		Effectif classe ou groupe

# La fiche Avenir

## Éléments d'appréciation :

- Méthode de travail :
- Autonomie :
- Capacité à s'investir dans le travail :
- Engagement, esprit d'initiative (au lycée et extra-scolaire) :
- Autre élément d'appréciation du profil

## Appréciation du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée :

.....

.....

.....

.....

## AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Cohérence du vœu formulé avec le projet de formation motivé :

Capacité à réussir :

Niveau de la classe :

# Pour plus d'information...

- <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>
- <http://www.terminales2018-2019.fr>
- <http://www.monorientationenligne.fr>
- <http://www.onisep.fr>
- MOOC : <https://www.fun-mooc.fr/news/france-universite-numerique-propose-7-mooc-pour-ai/>



- Et les **Journées Portes Ouvertes** des établissements : le **samedi 2 février 9h30-16h** pour le Lycée Louis-le-Grand